



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance du 12 février 2025 à 20h00

à Prilly

Présidence :	PISANI	Jean-Claude
Délégués du Conseil intercommunal		
Jouxens-Mézery (JM)	ASCHWANDEN GRANDCHAMP KLINGER-LOHR BONVIN MANTHEY MUBIAYI	Sonja Thierry (excusé) Mariela Jacek Benjamin (absent)
Prilly (P)	AMBLET BARBEY CLARAMUNT CONNE DEILLON DIAS ANDRADE LOURENCO DRAYER FAVE MAROLF MONNEY MAMA NDONGO NOSEDA GUIGNARD TORTELLI ZODOGOME	Olivier (excusé) Aurélie Lumia Georges Fabien Ana Filipa Blaise Nolwen Philippe Cédric Barthélémy (assermentation) Geneviève Eva Vincent (assermentation)
Romanel-sur-Lausanne (RsL)	BOVEY MUGGLI PISANI PISANI SPÖRRI VANNAY	Christian Philippe Jean-Claude Lionel Daniel Nathan
Comité de direction		
Prilly	JOLY	Rebecca
Jouxens-Mézery	SCHOENI	Nathalie
Romanel-sur-Lausanne	DAGON	Jennifer
Secrétaire CI (procès-verbal)	MEIER	Anne

M. le Vice-Président Jean-Claude Pisani ouvre la séance, il remplace **M. le Président Olivier Amblet** retenu professionnellement. Il remercie les membres présents qui ont été

convoqués dans les délais et salue les membres du Comité directeur.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

20 sur 22 délégués et déléguées sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Le quorum est atteint. Selon l'article 13 des statuts, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. **Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024**
3. **Assermentations**
4. **Correspondance et communications du Bureau**
5. **Communications du Comité de direction**
6. **Préavis N°1 – 2025 sollicitant un crédit cadre de CHF 2'375'000.- sur 5 ans pour les travaux de menue importance dans les bâtiments de l'Asigos**
7. **Motions, postulats, interpellations**
8. **Questions et divers**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024

Personne n'en demande la lecture.

M. le Conseiller Nathan Vannay précise que son nom s'orthographe « Vannay ».

M. le Vice-Président Jean-Claude Pisani (RsL) demande une correction à la page 115 : écrire « le Rosset » au lieu de : « Rosey ». Au point 5 page 114, à la place de « Elle signale que le DDP avec la Commune de Romanel-sur-Lausanne a été signé » il souhaite préciser : « Elle signale que le DDP sur les bâtiments existants avec la Commune de Romanel-sur-Lausanne a été signé »

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, moins deux abstentions.

3. Assermentation

De nouveaux conseillers intercommunaux sont présentés : **M. Vincent Zodogome** délégué de Prilly en remplacement M. Olivier Pilet démissionnaire et **M. Barthélémy Nama Ndongo** délégué de Prilly en remplacement Mme Béatrice Lovis démissionnaire. L'assemblée siège avec 22 délégués sur 24.

4. Correspondance et communications du Bureau

M. le Vice-Président Jean-Claude Pisani rappelle que la prochaine séance aura lieu le 30 avril et n'a pas d'autre communication.

5. Communications du Comité de direction

Mme la Présidente du Codir Rebecca Joly prend la parole pour faire part à l'assemblée de plusieurs informations :

- Le CODIR a reçu une pétition concernant la piscine de Fontadel.
- Le 5 mars à 19 heures aura lieu l'assemblée du quart parents du Conseil d'établissement qui organise à cette occasion une conférence au sujet du harcèlement entre élèves avec des invités de haut vol.
- Les nouveaux statuts ont été adoptés par le Conseil d'Etat, mais ils ne sont pas encore formellement en vigueur, car ils doivent encore être publiés dans la FAO. Ils devraient entrer en vigueur d'ici la prochaine séance du Conseil Intercommunal, lors de laquelle

les 3 nouveaux membres du CoDir seront assermentés et éventuellement les suppléants. Le mode de scrutin changera et passera au scrutin des deux tiers.

- Le CoDir a passé une journée au vert afin de faire le bilan de l'année écoulée et le bilan de l'année à venir. Il a notamment réfléchi à l'organisation d'un CoDir à 6 membres.
- L'ASIGOS va passer sur le modèle comptable MCH2 au 1^{er} janvier 2026.
- Au prochain Conseil Intercommunal, les sujets traités seront le rapport de gestion et les comptes.
- La mise à l'enquête de la zone sportive de Jouxens-Mézery est terminée, nous sommes en attente du retour du canton ; il y a 2 oppositions.
- Le deuxième étage sur le pavillon provisoire du collège de Romanel-sur-Lausanne va être mis à l'enquête, les plans sont signés.
- Pour le Collège des Esserpys un mandat d'étude parallèle a été lancé en début d'année, les bureaux d'architecture travaillent sur les premières propositions.
- La mise à l'enquête du projet de rénovation du Grand-Pré, n'a soulevé aucune opposition.
- L'étude de faisabilité pour l'agrandissement du collège de Jouxens-Mézery montre qu'il serait adéquat de réhausser le bâtiment actuel tout en le rénovant énergétiquement. Un crédit d'ouvrage devrait être demandé dans le courant de cette année.

Monsieur le Vice-Président Jean-Claude Pisani précise que le bureau devra corriger le règlement pour qu'il corresponde aux nouveaux statuts.

6. Préavis N°1 – 2025 sollicitant un crédit cadre de CHF 2'375'000.- sur 5 ans pour les travaux de menuie importance dans les bâtiments de l'Asigos

M. le Conseiller Christian Bovey (RsL) lit les observations générales du rapport de la COGEF, l'amendement et les 2 souhaits de la COGEF :

Amendement n°1 :

Bien que le budget 2025 ait été approuvé et voté, il reste possible de le modifier. Afin d'éviter que les lignes budgétaires allouées à l'entretien en 2025 ne soient utilisées en supplément des montants prévus dans ce préavis, la COGEF soumet l'amendement suivant :

Ajouter dans les conclusions le point ci-dessous :

Les montants pris en charge pour un total de CHF 613'000.- par le présent préavis sont portés en diminution du budget 2025 voté.

Souhait 1 :

Ce préavis implique une modification du budget 2025 tel que voté. Les modifications effectuées après-coup dans le budget sont reportées dans une colonne complémentaire dans le logiciel de gestion comptable. La COGEF souhaite recevoir pour les comptes 2025 un comparatif avec les deux versions du budget.

Souhait 2 :

Afin de s'assurer que le montant alloué pour ce préavis soit réparti sur la durée de celui-ci, la COGEF souhaite disposer de la projection des dépenses prévues pour les années suivantes en plus du tableau annuel d'utilisation qui sera joint au rapport de gestion.

La COGEF adopte à l'unanimité de ses membres le projet tel qu'amendé et invite les membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis du CODIR No 01-2025 sollicitant un crédit cadre de CHF 2'375'000.- sur 5 ans pour les travaux de menuie importance dans les bâtiments de l'ASIGOS du comité de direction du 12 décembre 2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'accorder un crédit-cadre de CHF 2'375'000.-- TTC pour les travaux de menuie importance des bâtiments de l'ASIGOS pour la période 2025 – 2029,
- d'autoriser le Codir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre,
- de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt,
- les montants pris en charge pour un total de CHF 613'000.- par le présent préavis sont portés en diminution du budget 2025 voté.

Mme la présidente du CoDir Rebecca Joly précise que l'amendement ne pose aucun problème au CODIR. Pour le premier souhait, une réflexion technique est menée avec le bousier et pour le second souhait une réflexion est également en cours.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) estime que cette manière de procéder instaure une forme de « cagnotte » dans laquelle on pourra puiser. Le CoDir pourra définir quels travaux de menuie importance seront pris sur le crédit-cadre et lesquels iront sur le budget. Il pense que cela va diminuer la transparence des coûts et que l'on n'aura pas la vérité des coûts concernant chaque commune.

M. le Conseiller Nathan Vanney (RsL) ne voit pas les avantages de cette manière de faire et ne comprend pas pourquoi ce crédit ne correspond pas à une législature complète. En 2025, une dépense d'environ CHF 600'000.- est déjà prévue, ce qui est plus élevé que 1/5 du montant demandé par le crédit-cadre sur 5 ans ; il craint que dans 3 ans le CoDir demande un nouveau crédit-cadre.

Mme la présidente du CoDir Rebecca Joly répond que le budget est établi en mai pour l'année suivante et qu'il faut imaginer, ou pas, tout ce qui pourrait arriver. Les exercices précédents ont montré qu'on est souvent trop ambitieux par rapport aux choses qu'on veut faire. Le budget 2024 par exemple est plus élevé que les comptes et certains points figurant dans le crédit-cadre ont déjà été reportés de budget en budget et plombent inutilement les budgets. Pour parer aux imprévus, des réserves sont mises un peu partout et plombent également le budget. Le crédit-cadre permet de planifier la charge de travail sur toute l'année et de répartir les travaux selon la nécessité et les ressources et non pas selon l'année budgétaire. Le règlement cantonal de la comptabilité des communes a changé et a créé cette catégorie de travaux de menuie importance avec amortissement sur 10 ans. Elle ajoute que les projets ne durent que très rarement sur une seule législature, les projets décidés cette année et demie à venir seront mis en œuvre par la prochaine législature. Dans le budget, il n'y aura davantage de travaux de menuie importance. Par rapport à la durée du crédit-cadre, elle explique que le but est de mieux répartir les travaux et de faire le crédit-cadre sur 18 mois ne faisait pas beaucoup de sens par rapport à laisser le budget tel quel. Elle informe que le futur plan comptable MCH2 apportera des modifications sur la présentation des amortissements et des comptes, il tend à apporter plus de transparence. Le rapport de gestion sera également détaillé.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) remercie Madame Joly pour ses explications, mais ajoute que ses craintes sont confirmées. Un mécanisme maîtrisé existe actuellement et il craint la mise en place d'un mécanisme comptable qui n'est pas encore compris. Pour lui le crédit-cadre s'apparente à une carte blanche. Le principe de la démocratie est d'approuver un budget en fonction de sa destination et non pas un chèque en blanc. Il ne voit pas d'avantage pour le Conseil Intercommunal d'accepter le crédit-cadre.

Mme la Conseillère Sonja Aschwanden (JM) demande si ce poste ne figura plus au budget et qu'est-ce qui sera dans ce crédit-cadre exactement.

Mme la présidente du CoDir Rebecca Joly répond qu'il y aura toujours un poste entretien mais diminué, contenant les contrats d'entretien et les consommables. Les travaux comme la peinture, les sols, la toiture seront dans le crédit-cadre. La charge des dépenses sera équilibrée et l'amortissement permet de faire supporter le poids des dépenses sur le temps de vie de l'ouvrage. Le crédit-cadre est utilisé dans d'autres communes et c'est un modèle promu par le Modèle Comptable Harmonisé 2 qui doit être mis en place.

M. le Conseiller Philippe Muggli (RsL) explique que le système actuel ne permet pas de challenger toutes les dépenses du budget de fonctionnement, car certaines sont des évaluations. Que nous avons la garantie de pouvoir contrôler à posteriori si les dépenses ont été faites de façon responsable. Il demande de faire confiance au CoDir et encourage les délégués à adopter le préavis pour permettre notamment au CoDir de réagir plus vite face aux imprévus.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) remercie Madame Joly et Monsieur Muggli pour leurs réponses. Il entend que les grands projets dépassent une législature, mais pas les travaux de menue importance. Il ne comprend toujours pas l'intérêt de la durée de ce crédit-cadre sur cinq ans.

Monsieur le Vice-Président Jean-Claude Pisani clôt la discussion, lit l'amendement et fait voter l'assemblée :

Votants : 22	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 1	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	---------------------

Puis il lit les conclusions et fait voter l'assemblée sur le préavis :

Votants : 22	Pour : 18	Contre : 2	Abstention : 2	Statut : accepté
--------------	-----------	------------	----------------	---------------------

7. Motions, postulats, interpellations

Aucun

8. Questions et divers

Mme la Conseillère Sonja Aschwanden (JM) se demande si elle a manqué l'information avertissant que la piscine de Fontadel allait devenir une salle de rythmique.

M. le Conseiller Nathan Vannay (RsL) remercie le CoDir pour ses informations de début de séance qui ont permis de répondre à toutes ses questions.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) au sujet de la suppression de la piscine de Fontadel, demande quelle est l'autorité qui prend ce genre de décision.

Mme la présidente du CoDir Rebecca Joly répond que cette information a été communiquée il y a longtemps. Dans le cadre de la rénovation du collège de l'Union, il manque une salle de gymnastique. Pour le moment, aucune décision formelle n'a été prise, mais la piscine arrive en bout de course. L'hypothèse de la remplacer par une salle de gymnastique a été émise, car elle est économiquement plus supportable. La rénovation d'une piscine est onéreuse (environ 15 millions d'investissement) et l'entretien considérable. Sur le territoire de la ville de Prilly, nous avons actuellement 3 piscines, ce qui est beaucoup pour une ville de cette taille.

M. le Conseiller Jacek Manthey (JM) a lu un article dans le Lausanne-Cité au sujet des bâtiments scolaires de Prilly dans lequel l'ASIGOS n'était mentionné qu'une fois. Monsieur le municipal Maurizio Mattia était interviewé, il se demande pourquoi ce n'est pas l'ASIGOS qui s'exprimait.

Mme la présidente du CoDir Rebecca Joly répond que Monsieur Mattia est son suppléant au CoDir de l'ASIGOS.

La parole n'étant plus demandée, le président clos cette séance à 21h15. La prochaine séance aura lieu le mercredi 30 avril à 20h à la Grande Salle de Prilly.

Le Vice-Président

La secrétaire

Jean-Claude PISANI

Anne MEIER

